

QUIZ

À VOUS DE JOUER !

Question 1 : Le délégué syndical également élu suppléant au CSE peut cumuler les crédits d'heures afférents ?

oui non

Question 2 : Les événements suivants constituent-ils des circonstances exceptionnelles justifiant le dépassement du crédit d'heures (exemples réels issus de la jurisprudence) ?

A - Achat et installation d'un « mobil-home » par le comité d'entreprise destiné aux familles du personnel

oui non

B - Absence de plusieurs membres du CSE, dont celle du trésorier adjoint placé en arrêt maladie

oui non

C - Déclenchement du droit d'alerte économique du CE

oui non

D - Temps passé à la surveillance du spectacle annuel organisé en faveur des enfants du personnel

oui non

E - Reprise par le CE de la gestion du restaurant, impliquant sa réorganisation et la recherche d'un gestionnaire

oui non

F - Courte grève de 3 jours n'ayant concerné qu'un seul service et une petite fraction de l'effectif

oui non

G - Négociation d'un accord d'entreprise sur la mise en place du travail en équipes

oui non

H - « Plan de repositionnement » assimilable à un plan social, caractérisant une menace sur les effectifs

oui non

I - Conflit collectif qui a affecté tous les ateliers et qui s'est prolongé dans l'entreprise

oui non

J - Étude par un délégué du personnel de son dossier avec un autre salarié qui l'avait assisté à l'entretien préalable à son licenciement

oui non

Question 3 : Pour obtenir un bon de délégation, le délégué syndical Gérard Mentaure s'adresse à son supérieur hiérarchique. Ce dernier en réfère alors au PDG, Matteo Portuniste, pour obtenir l'autorisation de délivrer le bon au délégué syndical. Est-ce constitutif d'un délit d'entrave ?

oui non

Q3 : oui
Q2 : A non - B oui - C oui - D non - E oui - F non - G non - H oui - I oui - J non

Q1 : oui mais bien sûr si le suppléant CSE dispose d'un crédit d'heures dans l'entreprise (il faut un accord collectif).

Les réponses :